

Païement par carte :

Six banques épinglées pour frais excessifs

La Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) a infligé six banques françaises d'amendes de 2,8 millions d'euros pour avoir facturé des frais excessifs lors des paiements par carte bancaire. Principalement la BNP Paribas, la Banque Postale, la Banque Populaire, le Crédit Agricole et le Crédit Mutuel.

Selon le Parisien, trois infractions ont été relevées : d'abord l'absence de transparence tarifaire à l'égard des clients commerçants des banques. *« Trop « pros » pour bénéficier de la protection du Code de la Consommation dont bénéficient les particuliers, mais également trop petits pour négocier avec les banques, les TPE et petits commerçants sont souvent les dindons de la farce. C'est une fois de plus le cas avec cette absence de transparence sur les tarifs »*, **explique Maxime Chipoy, Président de MoneyVox.**

Par ailleurs, en ce qui concerne les clients particuliers, les banques ne respectent pas leur obligation de fournir des cartes de paiement à débit ou à crédit, avec une inscription suffisamment lisible. Pour terminer, la DGCCRF estime que les cartes de paiement duales, qui proposent de payer à débit immédiat ou à crédit renouvelable, font l'objet de commissions d'interchange excessives. *« Ces cartes duales restent une zone d'ombre dans la réglementation sur le crédit, poursuit Maxime Chipoy. Peu identifiables, refourguées souvent aux clients à leur insu, leur fonctionnement est souvent compliqué – combien de personnes l'activent sans le vouloir ! – et ces condamnations montrent que cette complexité se fait au détriment des consommateurs. Rappelons que les commissions interbancaires sont répercutées par le commerçant sur l'ensemble des clients »*.

Dans le cadre de vos sujets à venir, notre porte-parole, se tient à votre disposition pour répondre à vos questions.

- Comment simplifier le process entre banque et commerçants ?

- Comment assurer une meilleure transparence tarifaire pour les commerçants et les particuliers ?
- Comment éviter de payer des commissions d'un montant trop élevé ?
- Qu'est-ce que les commissions d'interchange ?

À propos de MoneyVox :

Créé en 2003, MoneyVox (anciennement cBanque) est un site d'actualités, d'explications et de comparatifs sur la finance personnelle et le budget. MoneyVox traite de multiples sujets comme la banque au quotidien, les moyens de paiement, les produits d'épargne, les crédits, les impôts, la retraite, les assurances ou l'énergie. L'équipe se compose aujourd'hui d'une dizaine de journalistes et de professionnels du web. Le site héberge également un forum très actif sur les questions financières.

Contacts presse

Agence 3i Com

Meriem Kadari & Edith Lasry-Segura

06 48 15 94 16 – 06 50 55 46 57

meriem@agence3icom.fr - edith@agence3icom.fr